

VILLE DE SAINT-MIHIEL



DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE – Année 2023 Pour les associations (loi 1901)

Nom de l'association :

Pièces à fournir obligatoirement	Colonne réservée à la Ville de Saint-Mihiel Date de réception
Ce présent formulaire de subvention dûment complété	
Statuts signés, à jour, de l'association Pour cette année uniquement sauf modifications pour les années à venir	
Bilan financier du dernier exercice comptable clôturé en 2022	
Budget prévisionnel global de l'exercice 2023	
Compte-rendu de l'Assemblée Générale année N ou N - 1 (rapport moral et d'activités, bilan financier, présentation des projets 2023)	
Relevé d'identité bancaire ou postal	
Attestation d'assurance responsabilité civile	
Copie des extraits de tous les comptes en votre possession à la date du 31/12/2022	
Convention d'objectifs pour subvention > 23 000 €	

Tout dossier incomplet et/ou parvenu après la date limite (15 mars 2023) sera susceptible d'être rejeté ou reporté selon les capacités de la collectivité

La Collectivité se réserve le droit de demander toute pièce complémentaire nécessaire à la compréhension du dossier.

MONTANT DES SUBVENTIONS PRÉCÉDEMMENT OBTENUES

ANNÉE	Ville de Saint-Mihiel	Codecom	Autres (préciser)
2018			
2019			
2020			
2021			
2022			

IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE Votre association a participé à des manifestations locales durant l'année écoulée. Veuillez les mentionner dans le tableau suivant :

Type d'action	Actions municipales	Actions caritatives/sociales /santé	Actions dans les quartiers	Animations de la ville	Autres actions
Intitulés et dates					

AIDES EN NATURE PERÇUES EN 2022

1. BÂTIMENTS Mises à disposition annuelles			
	Adresse	Créneau, période d'occupation	Charges : eau, électricité, chauffage
Local n ° 1			
Local n° 2			
Mises à disposition ponctuelles			
	Appellations et adresses des salles utilisées	Dates et durées des mises à disposition	charges : eau, électricité, chauffage
Salles de réunion			
autres			
2. AUTRES AVANTAGES			
	Période concernée	détails	
Intervention personnel communal (y compris heures de ménage)			
Photocopies			
Prêt de matériel			

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande, quel que soit le montant de la subvention sollicitée, Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (nom et prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier
- accepte l'ensemble des obligations que comporte pour l'association l'octroi d'une subvention.
- demande une subvention de fonctionnement
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée sur le compte bancaire joint

Joindre impérativement un RIB

Attention le compte doit être ouvert au nom de l'association et non à celui d'un dirigeant.

Fait à le 2023

Le Président

Le Trésorier

(cachet de l'association et signatures)

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code Pénal.

Date limite de dépôt des dossiers : 15/03/2023